PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 11 avril 2023

Le 3 avril 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 11 avril à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :
Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés : Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Jean Pierre COCQUELET
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier de AMORIN

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :
09/2023 : Choix des entreprises chargées du désamiantage et de la démolition du parking de la Volière
10/2023 : Vote sur le compte de gestion - sur le compte administratif - affectation du résultat Exercice 2022
11/2023 : Vote des taux
12/2023 : Vote du loyer de la chasse
13/2023 : Vote du budget primitif 2023
14/2023 : Coupes de bois - État d'assiette 2023
15/2023 : Autorisation au Maire à signer un devis pour une étude sur la possibilité d'interdire certains poids lourds et trouver des itinéraires de substitution.

Informations diverses :
Avancement des travaux du parking de la Volière, du virage du CD26, de la bibliothèque et de la traversée de Montchenot
Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.
Le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.
Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

09/2023 : Choix des entreprises chargées du désamiantage et de la démolition du parking de la Volière.

Le maire rappelle aux conseillers que le terrain de la Volière a été acquis par la commune mi-décembre 2022. Un permis de démolir a été déposé après consultation de plusieurs entreprises sur l'intérêt de conserver certains bâtiments. Quatre d'entre eux sont voués à la démolition et deux pourront être réhabilités. Le délai d'obtention pour obtenir le permis de démolir est de trois mois en raison de sa situation dans le périmètre des monuments historiques. Trois devis ont été demandés pour effectuer le désamiantage et la démolition. M. Goeldel présente les trois devis et propose de retenir le duo Laurenty-Viellard, le moins disant, pour un montant total de 29 270 € HT.

Il est procédé au vote.
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

10/2023 : Vote sur le compte de gestion-sur le compte administratif-affectation du résultat Exercice 2022

Monsieur Didier De Amorin présente de façon synthétique les dépenses de l'année 2022.
Monsieur Cocquelet prend la parole et présente aux membres du conseil le Compte de Gestion de l'année 2022 établi par l'inspecteur de la trésorerie.
Monsieur Cocquelet procède ensuite à la lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2022 et répond aux questions posées.

Fonctionnement :

- Recettes : 572 847,48 €
- Dépenses : 444 615,35 €
- Excédent de fonctionnement : 128 232,13 €

Investissement :

- Recettes : 237 899,21 €
- Dépenses : 216 835,82 €
- Excédent d'investissement : 21 063,39 €

Le résultat cumulé de clôture est de 745 080, 26 €.

M. Cocquelet demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2022. Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire, quitte la salle afin que le doyen de l'Assemblée procède au vote. Le maire étant l'ordonnateur des dépenses ne peut prendre part au vote du compte administratif.

Il est procédé au vote du compte administratif.
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Il est procédé au vote du compte de gestion et de l'affectation du résultat
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

11/2023 : Vote des taux

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis » et de la taxe d'habitation des résidences secondaires.
En raison d'une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 7,1% (loi de finances votée par le parlement) le maire propose aux conseillers de reconduire les taux des deux taxes foncières.

Taux 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	12,64 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	20,02 %

Il est procédé au vote.
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

12/2023 : Vote du loyer de la chasse
Le maire a été sollicité par le Président et les membres du bureau de la Société de Chasse afin de réévaluer le montant du loyer en raison du bilan très mauvais de la dernière saison, ce qui a engendré le départ de plusieurs actionnaires.
La maire propose de maintenir le loyer à 6 700 € et d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 1 000 €.

Il est procédé au vote :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

13/2023 : Vote du Budget Primitif 2023
Messieurs Cocquelet et De Amorin apportent les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2023. Ils énumèrent d'autre part, chapitre par chapitre, les propositions de ce budget primitif 2023.

Fonctionnement :
- Recettes : 1 305 180 €
- Dépenses : 1 305 180 €

Investissement :
- Recettes : 280 574 €
- Dépenses : 280 574 €

Ils précisent les prévisions des dépenses d'investissement de 2023 : Démolition de 4 bâtiments existants sur le terrain la Volière, réhabilitation de 2 bâtiments et création d'un parking, dépenses pour la maitrise d'œuvre des réseaux dans la traversée de Montchenot et enfouissement des réseaux.

Le montant des subventions attribuées à chaque association sera voté lors d'un prochain conseil.

Il est procédé au vote :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

14/2023 : Coupes de bois - état d'assiette 2023
L'ONF nous ayant apporté toutes informations nécessaires concernant l'état d'assiette 2023 et le report des coupes de bois en 2024 et 2025, le maire propose au vote du conseil la délibération présentée par l'ONF.

Il est procédé au vote :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

15/2023 : Autorisation au Maire à signer un devis pour une étude sur la possibilité d'interdire certains poids lourds et trouver des itinéraires de substitution.
Le Sous-Préfet de Reims et la directrice du Service Risques et Éducation Routière demandent qu'une étude soit réalisée par un bureau d'études pour la mise en place d'un arrêté de circulation limitant le tonnage des véhicules dans la traversée du village avec proposition d'itinéraires de substitution. Le maire et le 1er adjoint proposent la société Gerzay dont le devis s'élève à 1 100 € HT.

Il est procédé au vote :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Point sur les travaux en cours :**
  - **Parking de la Volière :** Après désamiantage et démolition, réhabilitation des deux bâtiments conservés, et édification du parking.
  - **Virage du CD26 :** deux démarches conjointes, l'une pour limiter le passage des poids lourds en transit, l'autre pour aménager le carrefour.
  - **Bibliothèque :** Réunion à venir avec Reims Habitat pour le projet de bibliothèque et de rénovation des logements de l'ancienne mairie.
  - **Traversée de Montchenot :** Début des travaux d'enfouissement des réseaux prévu le 24 avril par l'entrée Nord. Choix des candélabres à effectuer.
  - **Église Sainte Agathe :** Aucun retour de la DRAC sur les demandes de subvention pour les investigations complémentaires. Le réseau des eaux pluviales a été inspecté par le Grand Reims.

- **Élections sénatoriales :** le dimanche 24 septembre 2023, en conséquence le conseil municipal devra impérativement se réunir le vendredi 9 juin pour la désignation des délégués et des suppléants.

- **PEFC :** renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC, délibération à prendre lors d'un prochain conseil.

- **Fleurissement :** rendez-vous samedi 27 mai à 9 heures aux ateliers municipaux, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

- **SNCF Tunnel Germaine :** reprise imminente des travaux

- **Campagne de démoustication :** à venir, en collaboration avec Rilly et Chigny comme les années précédentes et réalisée par Cobalys.

- **Commission travaux et voirie :** réunion à prévoir rapidement pour le cheminement piétons de Villers à Montchenot, l'entretien annuel des chemins ruraux et forestiers et les travaux en cours.

- **Location du garage de l'ancienne station d'épuration :** garage de 40 m2 à proposer à la location à un artisan ou une entreprise de la commune

- **Courrier de M. Marcel Stroebel :** lecture est faite aux conseillers qui décident de ne pas modifier la signalétique actuelle rue de Rilly.

- **Calendrier des prochaines manifestations dans la commune** :
  Lundi 8 mai à 11h au Monument aux Morts : cérémonie commémorative
  Lundi 29 mai : Randonnée pédestre organisée par le CAVAM
  Dimanche 11juin : Grande traversée de la Montagne de Reims organisée par le PNR
  Samedi 24 juin : Course par couples organisée par le CAVAM
  Dimanche 25 juin : Concert flamenco à l'église Sainte Agathe (à confirmer)
  Samedi 1er juillet : Fête de l'été
  Dimanche 27 août : Randonnée pédestre sur le sentier Forest Fun en partenariat avec l'ONF et le PNR
  Samedi 2 septembre et dimanche 3 septembre : Fête patronale

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 9 mai 2023 à 20 h 30

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Bernard WEILER

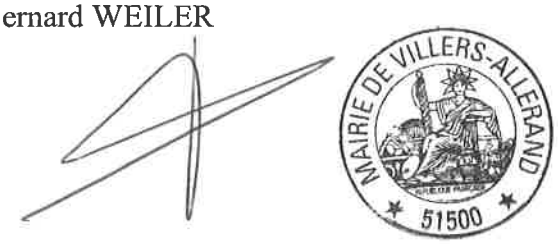

Le secrétaire de séance,
Estelle COURTEIX